



UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE de l'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE

Pays du Gâtinais

Être délégué de cours à l'UTL

La fonction de délégué de cours est importante pour le bon fonctionnement de notre UTL. Le délégué est le lien, le messager entre les adhérents, l'enseignant et le Bureau.

Qui est délégué d'un cours ?

La fonction de délégué existe pour chaque cours ; il est souhaitable qu'il y ait un **titulaire** et un **suppléant**.

Le choix de ces délégués, titulaire et suppléant, peut se faire par élection ou par nomination des candidats sur la base du volontariat. Il est raisonnable d'organiser ce choix vers la fin novembre, la première réunion des délégués ayant lieu courant décembre ou bien début janvier.

Rôle du délégué

Le délégué a un rôle essentiel pour déterminer les effectifs réels par cours. En effet, chaque année, afin d'établir une liste précise et exacte des effectifs par cours, les délégués aident les enseignants à contrôler les feuilles d'émargement des auditeurs établies par le secrétariat, en vue de les corriger et de les compléter. Précisons qu'il est admis que des personnes puissent juger de leur intérêt pour une matière en assistant à une séance d'essai avant de finaliser leur inscription. L'exactitude des listes est nécessaire au bon fonctionnement de notre gestion, en particulier lorsque des informations et des communications doivent être transmises aux auditeurs d'un cours.

Si des problèmes de fonctionnement apparaissent dans un cours et qu'ils ne peuvent pas être réglés par le groupe et l'enseignant, le délégué, en accord avec l'enseignant, est invité à faire remonter l'information au Bureau afin de trouver ensemble une solution. **Le délégué sera alors le lien de communication entre le Bureau, via le secrétariat** (par mail, par téléphone ou sur place), **l'enseignant et les participants au cours concerné.**

Des suggestions sur le contenu ou le déroulement des cours ou le fonctionnement de l'UTL peuvent émaner des adhérents. Les délégués sont alors les intervenants privilégiés pour faire part au Bureau de ces suggestions et commentaires ou appréciations, notamment **lors des réunions annuelles auxquelles ils sont conviés.**

Réunions organisées chaque année :

- **Deux réunions des délégués** : en janvier, puis en avril ou mai.
- **Pot de l'amitié**, en janvier, réunissant les délégués, les bénévoles, les enseignants et animateurs, les membres du Bureau et du Conseil d'Administration.